

**Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public  
Consultation du 14 octobre au 05 novembre 2019**

**Arrêté modifiant l'arrêté du 05 novembre 2016 portant désignation du site Natura 2000  
Rivières de Rompon - Ouvèze - Payre**

L'unique commentaire émis dans le cadre de la présente consultation prend position, de manière positive, sur le projet d'arrêté. Il n'appelle pas de réponse.

Dans ces conditions, il est décidé de conserver le projet d'arrêté dans sa version soumise au public.